



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mardi 2 avril 1793.

Nous prévenons ceux de nos abonnés qui n'ont pas reçu la feuille d'hier, premier avril, qu'ils la recevront incessamment.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Gottingue, le 12 mars.* Quoique la curiosité du public ne se porte que sur les évènements politiques, elle ne restera pas indifférente au récit d'un évènement qui nous fait connoître les variations de la nature, aussi admirables, et plus consolantes que les vicissitudes du monde moral. Le fameux professeur de médecine, Oslander, a été consulté par une femme qui souffroit d'une violente colique. Le docteur s'est transporté chez la malade avec plusieurs de ses élèves ; il a ordonné un vomitif ; quelques momens après, cette femme a rendu d'abord des vers de cave, ensuite des vers de terre, et enfin un petit lézard. Ce petit animal s'est fait lui-même un passage, et s'est montré vivant sur les lèvres de la malade ; ce phénomène a fait naître l'étonnement parmi les personnes qui étoient présentes ; mais le docteur en a facilement trouvé l'explication ; il a attribué cet effet surprenant à l'hiver pluvieux, qui a corrompu toutes les sources, et qui a porté dans les fontaines et dans les puits les germes des insectes, que la chaleur a pu développer dans le corps

humain ; il se propose de donner un mémoire détaillé sur cette partie intéressante de l'histoire naturelle.

## FRANCE.

*Nantes, 29 mars.* » On vous a assuré que nos périls étoient passés ; plût à Dieu que les choses fussent ainsi ; notre position est plus critique que jamais. Notre ville ne cesse d'être assiégée par les rebelles. Enhardis, ils commettent des insultes jusques dans nos faubourgs. C'est sur-tout du côté de nos ponts que nous sommes menacés. Le département de la Vendée a vomé sur le nôtre une horde de scélérats qui se portent sur les côtes, et après s'en être emparés, se réunissent pour fondre sur notre ville. Pannic, pris par les brigands, repris sur eux par le courage de ses habitans, et d'environ 80 hommes, vient d'être enfin réduit et incendié avec toutes les horreurs du brigandage. Reste la ville de Paimbœuf, qui, si elle est prise, livre aux malveillans toutes nos côtes et notre navigation.

» Cependant nous ne pouvons lui porter des secours. Les rebelles ont en leur possession six districts. Ils se fortifient dans tous les lieux où ils prennent pied, indépendamment des can-

tonnemens qu'ils font aux entrées de notre ville. On en compte 4 à moins d'une lieue de distance, et ils renferment chacun près de 4000 hommes.

» Nous avons dépêché des commissaires pour hâter le secours que nous a promis le département de Maine et Loire.

» Nous ajoutons que la frégate *la Capricieuse*, stationnée à Mindin, est canonnée par les batteries qu'occupent les rebelles : elle court grand risque, et elle a besoin de secours prompts.

» Si une descente combinée. . . . Nous n'osons prévoir ni calculer tous nos maux ; mais tout est possible, tout est probable. Labourdonnaye est à Rennes, mais sans secours, et il nous en a demandé ; nous nous sommes refusés à sa réquisition, n'ayant pas assez de nos forces. «

*Des Sables, le 24 mars.* Un détachement de gardes nationales qui est à la poursuite des révoltés, a fait une incursion jusqu'à la Greve, où il en a été trouvé 500 retranchés ; il les a fait déguerpir à coups de canon, après leur avoir tué et blessé 104. Quoi qu'il en soit, nous ne sommes pas suffisamment en force pour tenter de rétablir la communication de Palluau et de Challans. Les révoltés font tous leurs efforts pour s'emparer des Sables ; mais le général Beaufranchet est allé au secours de cette ville. On a découvert aussi à Niort une des branches principales de ce complot, qui tendoit à faciliter la descente des anglais, qui auroit eu infailliblement lieu sans l'équinoxe, et qui est remise du 5 au 10 de ce mois : mais l'on ne doute pas, qu'avant cette époque, toutes les mesures n'aient été prises pour opposer une vigoureuse résistance.

*De Lyon, le 26 mars.* On fait ici comme chez vous, des visites domiciliaires. Des soi-disant commissaires au comité central sont venus, la nuit du dimanche au lundi, dans le domicile du citoyen Carrier, l'un décoré d'une écharpe, deux autres d'un ruban national au bras ; un autre armé d'un sabre, et les autres sans armes. Ces soi-disant commissaires, qui se sont présentés au nom de la loi pour faire la visite domiciliaire, ont dérobé dans une poche un mouchoir et un porte-feuille contenant environ 400 liv. et des quittances. Comme on ne doute pas que ces brigands nocturnes n'aient

abusé des mesures des circonstances, et emprunté la décoration des magistrats pour exercer leur vol, nous croyons devoir prévenir la police municipale de cette espièglerie.

*De Caen, le 28 mars.* On a beaucoup exagéré les mouvemens qui ont eu lieu à Caen : comme cette exagération pourroit détourner de la foire prochaine de cette ville, les marchands qui sont en usage de s'y rendre, les officiers municipaux vous invitent à insérer l'avis suivant.

» Citoyen, nous vous prions d'annoncer dans votre journal, que nous avons pris toutes les mesures pour assurer le maintien de l'ordre dans nos murs, pour la foire franche qui doit s'y tenir après la quasimodo, et que les marchands y trouveront toute la sûreté et la protection possibles, pour eux et pour leurs propriétés.

#### LETTRE AU REDACTEUR.

*Montargis, le 30 mars 1793.*

J'ai lu avec surprise, Monsieur, dans votre feuille du 27 mars, un article de Montargis qui fait tort à la confiance qu'on peut avoir dans un journaliste, et qui m'en fait dans un genre plus grave en dirigeant l'opinion publique sur mon compte d'une manière défavorable. Il est dit dans cet article : que deux des principaux chefs des troubles ont été arrêtés, qu'ils sont domestiques, l'un, de la ci-devant comtesse de Framond, etc. et l'autre de, etc., etc. Que leurs maîtres, par attachement pour eux, leur ont envoyé des lits et de la nourriture en prison, etc. Le fait est, pour ce qui me concerne, que mon domestique s'est trouvé du nombre de ceux dont on a eu à se plaindre dans l'affaire qui a eu lieu le 13 ou 14 de ce mois. Mais qu'aussi-tôt que je l'ai appris c'est-à-dire le lendemain, je l'ai renvoyé sur-le-champ, que j'en ai fait part à la municipalité et que je n'ai eu avec lui, depuis ce tems-là, aucune relation directe, ni indirecte.

Voilà la vérité, Monsieur, que je vous prie, de faire insérer dans votre prochain n<sup>o</sup>. ; vous rendrez justice à une mère de famille qui, par principes et par caractère, est ennemie du trouble et du désordre, et qui ne cherche en aucunes manières à contribuer au malheur de qui que ce soit. Je réclame votre exactitude et suis votre concitoyenne.

*Bragelongne, veuve Framond.*

Paris. Les séances des jacobins deviennent de plus en plus animées ; chacun s'occupe à s'y faire remarquer par des opinions fortes et prononcées. Chales, ci-devant prêtre, qui revient d'une tournée, disoit hier : » Nous avons » annoncé aux citoyens des campagnes, que » par le moyen de la taxe de la guerre, les » pauvres seroient nourris par les riches, et » qu'ils trouveroient dans les porte-feuilles des » égoïstes de quoi satisfaire à leurs besoins. « Marat dit : les trahisons de nos généraux ne sont plus un mystere ; mes prédictions sont accomplies. . . . Mais on ouvre les yeux trop tard. Un coutrier a été expédié à Dumourier, et dans ce moment même, je garantis que Dumourier est émigré ; que Beurnouville est parti pour enlever, n'en doutez pas, toutes les pieces de conviction, et peut-être pour essayer de marcher sur Paris avec Dumourier.

§ Un membre a dénoncé son frère, comme étant rentré en France pour la troisième fois, pour venir chercher de l'argent. » J'ai espéré, dit-il, dans le commencement, que je pourrois, par mes raisonnemens, le faire rester chez moi, mais il m'a trompé cruellement, et a émigré de nouveau. Il ajoute qu'il a fait cette dénonciation au comité de surveillance, mais qu'on ne lui a, pour ainsi dire, rien répondu, et qu'il y ira encore sur-le-champ, si on veut lui donner deux commissaires pour l'accompagner. ( Accordé. )

Un membre demande qu'on force la moitié de la convention et tous les citoyens depuis 16 jusqu'à 50 ans, de marcher contre l'ennemi. Robespierre s'oppose à cette mesure, et dit qu'il suffit de rappeler les généraux perfides et de les remplacer par d'autres.

Marat s'est plaint, ces jours derniers, des cabriolets ; il a demandé une loi pour les proscrire : mais on n'en rencontre plus dans les rues de Paris, non plus que de carrossés, depuis le décret qui met tous les chevaux de luxe à la disposition du pouvoir exécutif.

§ Dorat Cubières a dénoncé avant-hier, à la commune, un homme et une femme arrêtés aux barrières, et qui étoient vêtus de noir. Sans doute, dit-il, ils portent le deuil de Louis Capet. On n'a trouvé sur eux qu'un passeport signé Zelada. Ils ont prétendu que leur patriotisme les avoit fait chasser de Rome ; et les commissaires de la section ont eu la bonhomie de s'apitoyer sur

leur sort. Mais je crois que ce sont des émigrés ; car observez que si à Rome, les prêtres et le pape ont chassé les patriotes, le peuple a chassé les aristocrates ; et ils sont sûrement de ces derniers. Je demande donc qu'on les enferme, afin que la justice populaire ne perde pas ses droits. » Le conseil a passé à l'ordre du jour.

§ Les amis des arts ont considéré avec plaisir l'enthousiasme avec lequel les artistes et les amateurs se sont portés à l'exposition de la collection des tableaux, statues, bijoux et beaux meubles de M. de Prassin, et à la vente qui s'en est faite ensuite.

Tous les effets s'y sont en général bien vendus ; mais les tableaux flamands y ont été portés à des prix qui paroîtront excessifs à ceux qui ne connoissent pas la valeur de ces objets. Nous allons citer quelques articles des plus remarquables. Un tableau de Jordaeus, 6000 liv. De Vandik, 8000 liv. Adrien Van-Veld, 10,600 liv. Adrien Van-Ostad, 10,000 liv. Wanvermens, 12,000 liv. Un du même, 37,000 liv. Un Rembrandt, 17,500 liv. Un Karel Dujardin, 15,200 liv. Un Terburg, 15,500 livres. Un de Bergem, 17,600 liv. Un de Paul Panter, 28,200 liv. Enfin un tableau de Gérard Dou, 33,500 liv., et son pendant, 34,850 liv.

§ Il ne suffit pas d'avoir terrassé M. Dumouriez, on en veut aussi beaucoup à MM. Custines et Beurnouville. Ces derniers ont été dénoncés aux jacobins ; M. de Custines, pour avoir exercé des actes de violence sur le territoire qu'il occupe ; et M. Beurnouville, pour laisser nos places dans le plus grand délabrement. M. Saint-Juste a dit avoir vu les villes de Montmédi, de Charleville et de Mezières dégarnies de munitions, quoique l'ennemi fût à leurs portes ; et après s'être plaint amèrement de ce qu'on laissoit un tel homme en place, il a dit franchement que « la convention » n'a rendu un décret contre les provocateurs » au meurtre, que pour empêcher l'insurrection » des patriotes, et amener granduellement la » contre-révolution. » Cette inculpation faite au corps législatif a été vivement applaudie. Un membre du club a demandé que la dénonciation fût portée à la convention elle-même ; et il a ajouté que, si elle n'y avoit aucun égard, il sera alors prouvé qu'elle est en état de contre-révolution, et qu'il ne reste au peuple d'autre ressource que de se lever pour faire justice des traîtres.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen Jean de Bry.

Séance du lundi premier avril.

Une lettre du général Custines informe l'assemblée qu'un adjudant général, qui donnoit à jouer, a été traduit devant le tribunal de discipline. Mais que ne s'étant pas trouvé de preuves suffisantes, tous les joueurs ayant nié, il l'a fait mettre en prison pour trois mois; il en prévient l'assemblée. Sa conduite est applaudie.

Les commissaires de la convention à l'armée de la belgique font part d'un arrêté par lequel ils ont ordonné au chef de l'armée de faire marcher sur Bruges une force capable de reprendre nos magasins, cette ville s'étant mise à les piller; d'y lever une contribution de deux millions, et de prendre les magistrats de cette ville en otage.

Marat se plaint des membres du comité de défense générale, qu'il traite de girondistes. Ce comité vient de faire arrêter trois commissaires du pouvoir exécutif, qui ont entre leurs mains les preuves de la trahison de Dumourier. Je demande qu'ils soient entendus. Lasource dit que ces députés ont demandé eux mêmes à être mis en sûreté.

Le comité de défense générale fait le rapport des griefs qu'on reproche à Dumourier. Ils sont établis dans trois pieces. 1°. Dans une lettre du 12 mars, écrite par Dumourier au président de la convention. (Nous l'avons donnée.) 2°. Dans une autre lettre du 28, au ministre de la guerre, où il dit qu'il n'a pas de vivres pour 10 jours, et que si on ne recrute pas en troupes de ligne, et si cinquante autorités plus absurdes les unes que les autres, continuent de contrarier son autorité, il saura mourir, mais qu'il ne pourra pas empêcher les Autrichiens de venir à Paris. L'ennemi a 20,000 hommes de cavalerie, qui peuvent mettre tout à feu et à sang, et qu'il n'a à leur opposer que des fuyards sans munitions.

Mais la pièce la plus remarquable et la plus étonnante, est le procès-verbal d'une conversation que Dumourier a eue avec les commissaires du pouvoir exécutif. D'abord il s'est emporté avec violence contre les jacobins, le tribunal révolutionnaire, et la convention composée de 745 tyrans, tous régicides, qu'il se moquoit d'elle et de ses décrets, et qu'il avoit prédit à Danton, qu'elle n'auroit de pouvoirs que dans la banlieue de Paris; que la nouvelle constitution étoit trop bête, que Condorcet n'y avoit rien entendu... Mais que mettriez-vous à la place? Moi, l'ancienne constitution, toute vicieuse qu'elle est. --- Sans doute, sans royauté. --- Non, avec un roi, car il en faut un absolument.

Les commissaires ont eu peine à contenir leur indignation; mais la concentrant en eux: au moins les français ne voudroient pas d'un Louis.. Louis ou Jacobus, reprend Dumourier, peu importe... Sans doute, vous préféreriez un Philippus. A ce mot, Dumourier s'emporte. --- Si dans trois semaines, continue le général, je ne fais la paix, les autrichiens sont à Paris. Votre république est une folie, et depuis la bataille de Gemappe, j'ai pleuré mes succès. Il faut un roi et la paix, mais qui pour roi? Le prince prisonnier du temple. -- On pourra le massacrer. Si cette horreur se commet, je marche avec mon armée sur Paris. Mais ne craignez-vous pas le sort de la Fayette? La Fayette s'est fait mépriser des puissances étrangères, moi, j'en suis estimé. Dans le cas de revers, dans un temps de galop, je sais la manière de me faire recevoir des ennemis.

Le rapporteur ajoute qu'il est évident qu'il y a un grand complot, que Dumourier y trempe: le comité de sûreté a fait arrêter tous ceux qui ont des relations avec d'Orléans, et Egalité, lui-même, et Sillery l'eussent été, s'ils n'eussent pas eu l'honneur d'être députés; mais l'un et l'autre ont promis de se soumettre à toutes les précautions qu'exige la sûreté publique. On vouloit discuter, mais on observe qu'il faut attendre l'arrivée de Dumourier. Danton monte à la tribune: nous parlerons demain de son plan de défense.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N°. 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.